



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-245**

Séance publique du

12 octobre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1179494-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACCUEIL UMR AGENTS DE LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE - ALLOCATION DE
SUBVENTION**

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Brigitte DEVESA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Sellam HADAOU.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ACCUEIL UMR AGENTS DE LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE - ALLOCATION DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction générale de l'innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place depuis 2013 un dispositif d'aide financière au bénéfice d'agents œuvrant dans le domaine de l'archéologie préventive, en vue de leur permettre de mener à bien des travaux de recherche et de publication.

Il s'agit d'une compensation financière forfaitaire correspondant au maximum à un, deux ou trois mois de rémunération de l'agent. Outre la qualité scientifique du dossier, l'une des conditions à remplir est de travailler dans l'Unité Mixte de Recherche (CNRS-Université) qui soutient la candidature, en l'occurrence le laboratoire Archéologie des Sociétés Méditerranéennes (ASM - UMR 5140), basé à l'université de Montpellier.

Plusieurs agents de la Direction Archéologie ont déjà bénéficié de ce dispositif : Sandrine CLAUDE en 2014 (1 mois - accueil au Laboratoire d'Archéologie Méditerranéenne Médiévale et Moderne-CNRS-AMU) ; Stéphane BONNET en 2015 (1 mois - accueil à l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale sis à l'Arbois-CNRS-AMU-université d'Avignon) ; Aurélie BOUQUET et Céline HUGUET en 2016 (1 mois chacune - accueil au Centre Camille Jullian-CNRS-AMU).

En 2020, Stéphane Bonnet a de nouveau fait acte de candidature pour un projet double d'étude et de publication sur la gestion des eaux excédentaires au sein et aux abords

de la ville antique d'Aix-en-Provence. Sa demande a été agréée par la commission chargée de l'examiner en juin 2020 ; elle a été retenue pour une durée de 1,5 mois.

Pour soutenir ce projet, le CNRS allouera à la Ville une subvention de 8 653 euros TTC.

Cet agent pourra ainsi être accueilli un certain nombre de journées dans les locaux du laboratoire UMR5140 ASM à Montpellier, où il aura accès à des équipements spécialisés nécessaires pour les analyses qu'il doit réaliser et dont la Direction Archéologie et Muséum ne dispose pas. Il aura aussi l'occasion de travailler étroitement avec plusieurs chercheurs impliqués dans son projet de publication.

Le soutien ainsi apporté par cette commission exigeante conforte la reconnaissance accordée aux compétences scientifiques de cet agent et contribue également au rayonnement de la Ville au sein de la communauté archéologique.

C'est pourquoi, il vous appartient, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'allocation à la Ville des subventions proposées par le CNRS dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à formuler la demande et signer tous documents relatifs à ce dossier,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à faire recette des sommes correspondantes sur la ligne n° 3890 imputation 92324-74718-1706.

DL.2020-245 - ACCUEIL UMR AGENTS DE LA DIRECTION ARCHÉOLOGIE - ALLOCATION DE SUBVENTION-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

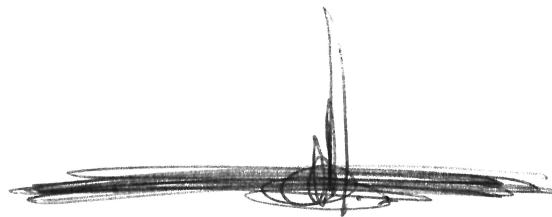
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00